



Dialogue national sur le système politique : plus de consensus que de désaccords

Que ce soit sur les libertés, droits humains et démocratie, le processus électoral ou les réformes institutionnelles, les points de convergence ont largement dominé les divergences.

Sur les 15 sous-thèmes abordés par la commission «Libertés, droits humains et démocratie», 11 ont fait l'objet de discussions approfondies.

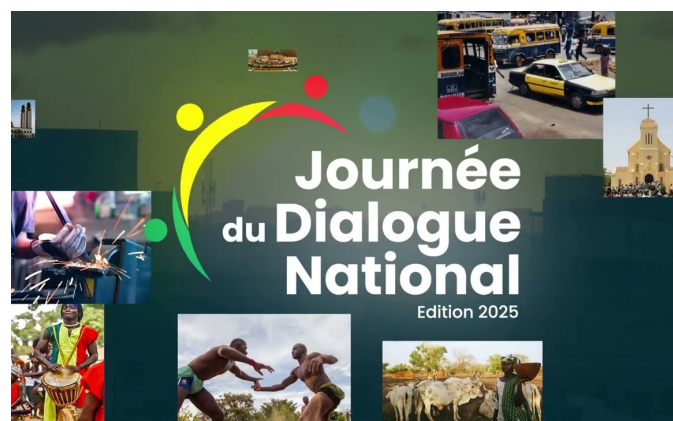
Parmi ceux-ci, 5 ont abouti à un consensus, contre 6 points de désaccord.

Concernant le thème du processus électoral, sur 20 sous-thèmes, 16 ont donné lieu à un consensus, un seul a soulevé un désaccord, tandis que les autres n'ont pas été discutés.

Le thème des réformes institutionnelles a, quant à lui, fait l'unanimité, avec un consensus total sur l'ensemble des points abordés.

En somme, sur les 36 sous-thèmes abordés lors des travaux des commissions du dialogue national sur le système politique, 24 ont fait l'objet d'un consensus autour des trois grands thèmes.

Les 16 sous-thèmes restants correspondent soit à des points de désaccord, soit à des sujets qui n'ont pas pu être discutés, faute de temps.





Commission libertés, droits humains et démocratie

Les points d'accords sont :

- l'interdiction du cumul des fonctions de Chef de l'État et de chef de parti et du cumul de la fonction de membre du Gouvernement et celle de chef d'exécutif territorial;
- la nécessité de rationaliser les partis politiques et le calendrier républicain, bien qu'il existe des divergences sur les modalités de réalisation;
- la modification de la loi sur les partis politiques;
- l'encadrement du financement public des partis politiques et des campagnes électorales par tous les sénégalais y compris ceux de la diaspora.

Les points de désaccords sont :

- le statut de Chef de l'Opposition;
- le prononcé exclusif de la déchéance électorale par un juge;
- l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel aux citoyens;
- l'opportunité de créer un Observatoire national de la Démocratie;
- la publication des sondages;
- le cadre juridique des libertés publiques.



Commission “Processus électoral”

Les points d'accords sont :

- le principe de l'adoption du bulletin unique;
- le vote des personnes en détention;
- la dématérialisation séquentielle et progressive de tout le processus électoral;
- le vote électronique;
- le principe du maintien du parrainage;
- le vote des forces de défense et de sécurité, des journalistes et des magistrats hors bureau de vote
- le maintien des durées des campagnes électorales en vigueur;
- l'adoption du décret en vue de rendre effectif le contrôle du fichier électoral par les partis politiques
- l'inscription permanente au moment de l'enrôlement pour la carte nationale d'identité;
- la prise en compte des personnes handicapées dans le processus;
- l'institutionnalisation des débats programmatiques pendant l'élection présidentielle;
- le dépôt de la caution avant le retrait de la fiche de collecte des parrainages;
- l'application de la loi sur la parité au niveau des instances électives;
- l'audit du fichier électoral par des experts nationaux et indépendants;
- le maintien de la caution pour les élections législatives et territoriales avec une flexibilité sur la fixation du montant;
- l'inopportunité de discuter du vote par procuration et le report de la discussion de ce point au prochain dialogue.

Le seul point de désaccord :

- le mode de scrutin aux élections législatives et territoriales

Les points qui n'ont pas pu être abordés pour faute de temps sont :

- la revue des modalités de participation des candidats en détention aux élections;
- la prévision d'un régime juridique dérogatoire pour les élections anticipées;
- la revue des modalités de dépôt des candidatures.



Commission “Réformes institutionnelles”

Les points d'accords sont :

- le changement du Conseil constitutionnel en Cour constitutionnelle;
- la nécessité de réexaminer la place des cours et tribunaux dans le processus électoral;
- la création d'un organe unique et indépendant de gestion des élections et son institutionnalisation;
- la création d'un nouvel organe de régulation des médias;

Retour en images sur la cérémonie de clôture

